

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, le *référént directeur* participe à l'accompagnement des directrices et directeurs d'écoles du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relation avec les parents d'élèves, partenariat avec les collectivités, formation continue,...).

Le *référént directeur* est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du premier degré pour l'exercice de ses missions. Il travaille en réseau au niveau départemental avec les IEN de circonscription, le pôle *Formation*, ainsi qu'avec l'ensemble des services de la DSDEN.

Missions principales

Sur l'ensemble des missions mobilisées, le *référént directeur* doit permettre de co-construire des réponses adaptées aux contextes spécifiques d'exercice. Il se positionne comme un *facilitateur*, dans un dialogue entre pairs sans dimension hiérarchique.

Pour l'essentiel, le *référént directeur* intervient dans les champs suivants en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré quand la situation le nécessite :

- appui aux directeurs dans les domaines recouvrant plus particulièrement les relations professionnelles, les relations aux familles, le partenariat avec les collectivités, la gestion des élèves à comportement perturbateur, la promotion des valeurs de la République, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré quand la situation le nécessite ;
- accompagnement des directeurs dans la prévention et la régulation des situations complexes ;
- participation au groupe départemental des directeurs
- participation à la formation des directeurs d'école
- participation aux réunions de directeurs à la demande des IEN
- animation de l'espace des ressources départementales des directeurs
- accueil des nouveaux directeurs (compagnonnage), aide à la constitution d'un livret d'accueil
- aide à l'identification des personnels partenaires, des personnes ressources, MDPH, CLAS...

Compétences mobilisables

Le *référént directeur* est une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté et disposant d'états de service reconnus.

Outre l'expertise concernant l'analyse des pratiques liées aux missions de direction, les connaissances pédagogiques, les capacités de communication et la rigueur professionnelle, la fonction de *référént directeur* requiert :

- une bonne connaissance du système éducatif en général, de la direction d'école en particulier
- des compétences d'analyse, de synthèse, d'initiative et d'aide à la prise de décision
- des capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe
- des capacités d'adaptation à des contextes variés,
- une bonne maîtrise des outils numériques .

Il doit en outre faire preuve d'écoute, de discrétion, respecter la plus grande confidentialité quant aux informations qui lui sont données.

Conditions d'exercice

Le référent directeur peut au besoin prendre appui sur l'ensemble des services de la DSDEN, en lien avec le secrétaire général, l'adjoint du DASEN pour le 1^{er} degré (A-DASEN) et le chef de cabinet.

Le *réfèrent directeur* est nommé pour une période de 3 ans.

Le *réfèrent directeur* est rattaché administrativement à la DSDEN 47 pour une quotité de service de 50 %.

Le poste exige de la disponibilité. Il bénéficie d'un remboursement des frais occasionnés en cas de déplacements.

L'évaluation, en fin de chaque année scolaire, s'appuie sur un rapport d'activité.

Modalités de candidature

Voir les modalités sur l'appel à candidature.

Pour tout renseignement sur ce poste, les candidats s'adresseront à monsieur Brabet, A-DASEN.